

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

DES DELIBERATIONS

Commune de

PERNES-LES-FONTAINES

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 JUILLET 2026

(Date de convocation : 17 Juillet 2026)

Conseillers Municipaux en exercice :	33
Présents :	23
Absent excusé ayant donné procuration :	10
Absent excusé non représenté :	/
Absent non excusé :	/
Votants :	33

L'An deux mille vingt-six et le vingt-trois Juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Didier CARLE, Maire.

Etaient présents : Monsieur Didier CARLE, Madame Aurélie VERNHES, Monsieur Gérôme VIAU, Madame Valérie PEYRACHE, Monsieur Guillaume PASCAL, Monsieur Claude FERT, Monsieur Christophe BANNERY, Monsieur Christian GORLIN, Monsieur Fulgencio BERNAL, Madame Claudine CHAUVET, Monsieur Eric BOYER, Madame Patricia VIVARES, Monsieur Jean-Claude DANY, Monsieur Thibaud PRADIER, Madame Stéphanie DE CAMARET, Madame Magali PEYRONNET, Madame Audrey RAYNAUD, Monsieur Pascal BREMOND, Madame Marine GONNET, Monsieur Michel PHAREL, Monsieur Mario MORETTI, Madame Véronique SABATINI, Madame Alice TAMISIER.

Pouvoir : Monsieur Laurent COMTAT (procuration à Monsieur le Maire), Madame Sophie RIGOLLET (procuration à Madame Valérie PEYRACHE), Madame Edith DARBOUSSET (procuration à Monsieur Claude FERT), Madame Anne CUNTY (procuration à Monsieur Christian GORLIN), Madame Isabelle DESRUT (procuration à Madame Aurélie VERNHES), Monsieur Antoine BARBIEUX (procuration à Monsieur Guillaume PASCAL), Madame Emmanuelle RAYMOND DRAGONE (procuration à Madame Patricia VIVARES), Monsieur Jérémy INTEGLIA (procuration à Madame Audrey RAYNAUD), Madame Océane DOCHE (procuration à Monsieur Fulgencio BERNAL), Monsieur Gérard GILLES (procuration à Madame Alice TAMISIER).

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal : Pascal BREMOND ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Désignation des représentants de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) à la Communauté d'Agglomération les Sorgues du Comtat

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'en vertu de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, une Commission Locale Chargée d'Evaluer les Transferts de Charges (CLECT) doit être créée entre l'Etablissement Public Intercommunal et ses Communes membres.

Elle est composée de membres des conseils municipaux des Communes concernées, élus par eux, et chaque Conseil Municipal dispose d'au moins un représentant.

La Commission locale d'évaluation des charges transférées est chargée d'évaluer les charges résultant des transferts de compétences entre les communes membres et l'établissement public de coopération intercommunale. Elle établit un rapport qui sert de base à la détermination ou à la révision des attributions de compensation, afin d'assurer la neutralité financière des transferts de compétences.

Par délibération du 18 Mai 2026, le Conseil Communautaire a fixé le nombre de délégués de la CLECT à 20 membres pour être représentative du Bureau Communautaire.

.../...

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

⇒ de procéder à cette désignation, en application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, par un vote à main levée, si le Conseil Municipal en décide à l'unanimité. Dans le cas contraire, il sera procédé à un vote à bulletin secret ;

⇒ de désigner les Conseillers Municipaux suivants pour siéger au sein de cette instance : Didier CARLE, Laurent COMTAT, Gérôme VIAU et Aurélie VERNHES.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

VU l'exposé de Monsieur le Maire ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 *nonies C* ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2024 portant sur la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat ;

VU la délibération n° DE/46/5.2/18.05.2026-9 du 18 Mai 2026 de la Communauté d'Agglomération des Sorgues du Comtat, relative à l'institution de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

CONSIDERANT que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers ;

CONSIDERANT qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité, en application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de procéder à la désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées par un vote à main levée,

DESIGNE par 32 voix pour et 1 abstention (Monsieur Gérard GILLES par procuration), les Conseillers Municipaux suivants pour siéger au sein de cette instance :

- Didier CARLE,
- Laurent COMTAT,
- Gérôme VIAU
- Aurélie VERNHES

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

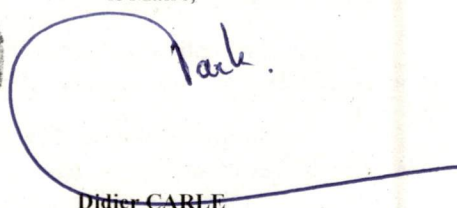
Le Secrétaire de Séance



Pascal BREMOND



Pour extrait conforme,
le Maire,



Didier CARLE

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut aussi être saisi par l'application informatique "télerecours citoyen" accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 17 Août 2026

Publiée le : 17 Août 2026